

# FRONTLINE®

## TOUJOURS À MES CÔTÉS

Où que vous soyez où que vous alliez,  
Frontline est là pour vous.



Ne pas utiliser  
chez le chat.



Ne pas utiliser  
chez le lapin.



## POURQUOI PROTÉGER SON CHIEN ?



### Tiques

Ce parasite est un acarien vivant à l'extérieur pouvant pondre jusqu'à 3000 œufs d'un coup ! Les maladies transmises au chien peuvent être mortelles (ex. piroplasmose).



### Puces

Les adultes de ce parasite infestent votre animal et les stades immatures infestent votre habitat ! Sa piqûre provoque des démangeaisons et peut transmettre des maladies graves au chien.



### Moustiques

Le moustique, au-delà d'être dérangeant et inconfortable pour votre chien, peut transmettre également des maladies à votre animal comme la dirofilariose ou "maladie des vers du cœur".



### Phébotomes

Plutôt présents dans le sud de la France, ces moucheron piqueurs se nourrissent du sang des chiens et peuvent transmettre la leishmaniose. S'il existe des traitements contre la maladie, le chien restera à jamais affecté par celle-ci d'où l'importance d'une prévention efficace.



### Mouches piqueuses

Elle peut transmettre la dermite des oreilles du chien (en zones rurales) Efficacité répulsive et insecticide : 5 semaines contre la mouche des étables (Stomoxys calcitrans).

L'antiparasitaire efficace contre le moustique tigre.

# 1 PIPETTE



= tue les nouvelles puces et les nouvelles tiques en **6 heures à partir du second jour** après traitement et durant **un mois**



1. Cassez l'embout de la pipette



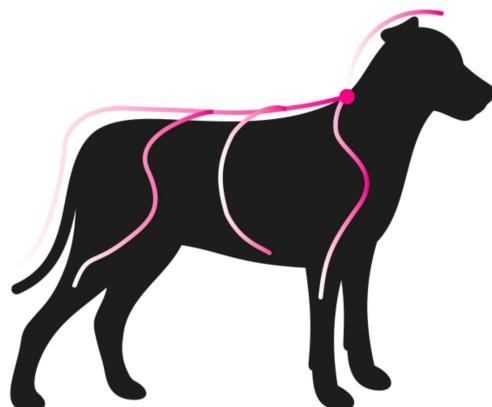
2. Videz la pipette directement sur la peau de l'animal

Disponible en  
**3** OU **6**  
PIPETTES

Pour des chiens  
allant de...

**2** À **60** KG

C'EST SIMPLE DE  
**PROTÉGER** SON CHIEN !



3. La protection se diffuse toute seule sur votre chien !

FRONTLINE TRI-ACT est un médicament vétérinaire indiqué pour lutter contre les puces, les tiques, les moustiques, phlébotomes et mouches piqueuses chez les chiens. Demandez conseil à votre pharmacien ou votre vétérinaire. Lire attentivement la notice. En cas de persistance des symptômes, consultez un vétérinaire. Ne pas utiliser chez les chats et les lapins. Se laver les mains après administration. Éviter tout contact avec l'animal tant que le site d'application n'est pas sec.  
NUMÉRO D'AUTORISATION : AP 2023/3747 DU 11/08/2023.  
Mise à jour du texte : 10.08.2020 (Version 6)